



Droits privé et familial regroupement familia

Par **ayman**, le **13/10/2010** à **21:10**

Bonjour,
JE voulais savoir si y as quelqu'un parmi vous qui connaît les pièces demandées par l'officier lors du contrôle de logement le cas d'un locataire

Par **chris_ldv**, le **14/10/2010** à **10:31**

Bonjour,
En principe pour un contrôle uniquement administratif:
- le contrat de bail à votre nom
- un document (extrait du cadastre ou de l'acte d'achat par le bailleur notamment) permettant de vérifier que la surface du logement est compatible avec le nombre de personnes qui résideront dans le logement (comptez 10 à 12m² par personne minimum)
exemple:
- un studio de 25m² pour un couple >> OK
- un 3 pièces de 45m² pour une famille avec 3 enfants (le père+la mère+3 enfants) >> KO (45/5= 9m² par personne >> surface insuffisante)
Pour un contrôle physique il est nécessaire que le logement réponde aux critères de décence (sanitaires) et de sécurité (gaz/électricité, état du bâtiment etc...).
Cordialement,